



Resiliation a la formation cours minerve

Par **gina666**, le **30/01/2017** à **21:06**

Bonjour à tous !
Je sais que le sujet est récurant mais ,j'ai un autre problème !
Voilà je me suis inscrite aux cours minerve en aout 2016 nous sommes en février 2017 et je leur ai envoyé une lettre recommandé pour clôturer ma formation la semaine dernière car je suis en plein dans un divorce hyper dur avec en prime un enfant à charge et je suis au rsa !
Par ailleurs je suis suivis par un psy qui atteste dans une lettre que le divorce est tellement dur psychologiquement que je ne peut pas mener à bien mes études , j'ai donc envoyé le courrier avec la lettre du psy aux cours minerve !
Ils m'ont répondu 2 jours après par lettre recommandé que lorsque je m'étais inscrite j'étais déjà en instance de divorce et que c'est de mon propre chef que j'ai voulu faire cette formation , donc en gros que maintenant j'assume et je paye !
Ils m'ont dit aussi que j'avais 3 mois après l'inscription pour me rétracter et que je ne l'ai pas fait ! Donc il faut que je paye tout les mois pendant encore 2 ans !
Je suis quand même allé voir ma banque pour arrêter les prélèvement !
Pouvez vous me dire si je risque quelque chose ? ou suis je dans mes droit ?
Bonne nuit !

Par **morobar**, le **31/01/2017** à **09:26**

Bonjour,
Je sais que le sujet est récurant mais ,j'ai un autre problème !
C'est le même problème que tout le monde sauf votre attestation qui ne constate pas un cas de force majeure.
Vous êtes donc dans la même situation que les autres contributeurs qui ont posé la même question et obtenu les mêmes réponses.